



pro mente sana

juillet 2001

Lettre trimestrielle N° 12

EDITORIAL

La santé mentale en chantier

De nombreux chantiers législatifs et administratifs concernent directement la situation des personnes souffrant d'un handicap psychique. Qu'il s'agisse de la 4^{ème} révision de la loi sur l'assurance-invalidité, de l'initiative populaire pour l'égalité des droits des personnes handicapées et du projet de loi élaboré par le Conseil fédéral, de l'avant-projet de loi fribourgeoise sur l'organisation des soins en santé mentale, de la nouvelle loi sur la santé publique du canton de Vaud ou encore de la Réforme de la psychiatrie dans le canton de Genève, sans oublier la révision en cours du droit de la tutelle (ouf!), le territoire ressemble à un vaste chantier à ciel ouvert.

Il faut y lire, probablement, une exigence nouvelle dans les réponses publiques à la détresse psychique et à la disqualification sociale. Confrontées à l'amplification de ces phénomènes, tangible si encore mal comprise, nos sociétés cherchent à organiser le système d'aide sanitaire et sociale d'une façon qui tienne compte à la fois des contraintes budgétaires (et des choix politiques qui les sous-tendent) et des nouveaux besoins en la matière.

Pro Mente Sana-Romandie suit évidemment de près ces évolutions, et informe régulièrement son public de leurs caractéristiques, leurs originalités, mais aussi si besoin est de leurs risques. Ici comme ailleurs, l'on a beaucoup tâtonné à travers les décennies (ou les siècles) et les réponses avancées n'ont pas toujours été exemptes d'effets pervers ou à tout le moins paradoxaux.

Et c'est certes en grande partie grâce aux acteurs de terrain si une ouverture aux personnes concernées jusque dans les processus de décision, si des pratiques plus participatives, des approches mieux axées sur la proximité et les ressources communautaires, une tonalité générale plus respectueuse de la dignité des personnes se sont lentement imposées.

Dans ces thématiques, le libre accès à l'information est central. Trop souvent, le rapport entre l'Etat et le citoyen, l'institution et l'utilisateur reste marqué par une inégalité en la matière. Le droit d'être informé adéquatement, particulièrement en réponse à des besoins, est un des garants du respect de la dignité des personnes.

Dans cette optique, notre association est heureuse d'annoncer la création d'un service de conseil psychosocial. Notre nouvelle collaboratrice, Mme Ariane Zinder, au bénéfique d'une formation de psychologue et d'une vaste expérience du domaine de l'aide sociale, s'est mise à l'ouvrage pour pouvoir réunir rapidement toute l'information sur le réseau romand de soutien et de soins à l'intention des personnes handicapées psychiques. Notre ambition est qu'à l'ouverture de ce service les personnes concernées n'aient plus qu'un seul coup de fil à donner pour accéder à l'information désirée, et non plus deux, trois, quatre, ou plus! en étant renvoyés d'un service à un autre comme c'est souvent le cas actuellement.

Il faut encore mentionner le prochain congrès annuel de Pro Mente Sana, qui se tiendra les 15 et 16 novembre prochains à Berne. Il portera sur les « nouvelles impulsions en psychiatrie sociale » et, à travers la présentation d'expériences et de cas concrets, tentera de préciser ses apports mais aussi les difficultés qu'elle rencontre. Loin d'une logique stérile d'affrontement entre psychiatrie biologique et psychiatrie sociale, il sera plutôt question d'apprécier comment, dans une logique complexe (et au même titre qu'en physique un photon est à la fois une onde et une particule) la difficulté psychique peut être à la fois un phénomène biologique et un phénomène social. Et comment le fait de travailler sur des paramètres sociaux ou communautaires peut parfois agir jusqu'au cœur du neurobiologique. ■

L'exercice 2000-2001 aura été une autre année de transition pour notre association marquée par une consolidation de nos activités et de nos ressources financières et par des changements de personnes au sein de notre secrétariat et de notre comité. Mme Stéphanie FULD, qui avait pris la responsabilité du conseil juridique en février 2000, nous a quitté au mois de septembre pour partir vivre sous d'autres cieux. Quoique de courte durée, son apport nous aura été précieux, notamment dans la campagne que nous avons menée à travers la Suisse romande pour faire connaître notre association ainsi que PSYTEL- Conseil juridique. Mme Shirin HATAM lui a succédé au mois d'octobre. Avec elle, notre équipe s'est enrichie d'une juriste compétente et dynamique, rompue à la défense des droits et de la dignité des personnes.

Notre comité s'est quant à lui étoffé, passant de onze à dix-neuf membres représentant différentes sensibilités et champs professionnels et en provenance de différents cantons romands. C'est ainsi que nous avons eu la chance d'y accueillir en tant que nouveaux membres Mmes Annie Mino, médecin-psychiatre, Françoise Steiner, spécialiste de la politique suisse du handicap, Emmanuelle Ruchon, personne concernée mais aussi étudiante en psychologie, Anne-Marie Pilonnel, sage-femme et coordinatrice d'un centre régional de prévention, ainsi que MM. Ezdine SEBAÏÏ, infirmier en psychiatrie, Ilario ROSSI, anthropologue et Olivier GUILLIOD, professeur en droit de la santé.

Les rôles respectifs du bureau et du comité ont également été redéfinis, le bureau se concentrant sur la gestion des affaires courantes de l'association et le comité devenant le lieu où s'élaborent les options stratégiques et les orientations idéologiques de l'association.

Vie interne

Le bureau de l'association s'est réuni à dix reprises au cours de l'exercice et le comité à trois

reprises. Le bureau a soutenu efficacement le secrétariat, notamment en regard des ajustements nécessaires à de nouvelles normes administratives et comptables, mais aussi aux changements de personnel et au développement de nouveaux projets.

Nous avons mené à terme cette année deux processus de sélection pour remplacer Mme Fuld tout d'abord, puis en prévision du poste à pourvoir dans le cadre de la création de notre service de Conseil psychosocial. En tout, c'est pas loin d'une soixantaine de dossiers que nous aurons passés en revue et d'une quinzaine d'entrevues que nous aurons menées à cette fin.

Le déroulement des activités du secrétariat a ressemblé un peu à tout sauf à un long fleuve tranquille. La multiplication des centres d'intérêt, des sollicitations extérieures, et la romandisation de nos activités nous a efficacement et durablement prémuni contre la routine. Le revers de la médaille est que l'immédiateté dans le service de base de l'association (permanence téléphonique, présences au secrétariat, délai de réponse au courrier) en a parfois souffert.

La petitesse de la force de travail (170% pour deux collaborateurs) est évidemment problématique en regard de cette question. L'augmentation prévue des postes de travail (autorisée par l'évolution de nos financements) permettra dès la fin de l'année de garantir une qualité optimale du service en la matière également.

Finances et administration

Nous avons poursuivi et mené à bien notre effort d'ajustement aux nouvelles normes de comptabilité et d'organisation requises par l'OFAS. Rattachée à sa faîtière, la Fondation suisse Pro Mente Sana, notre association a mis en conformité ses principes organisationnels ainsi que sa comptabilité, notamment par l'adoption d'une comptabilité analytique permettant une analyse des coûts par prestations et par centres de charges.

Il faut signaler ici l'apport précieux de notre trésorier, M. Pierre-Alain VUAGNIAUX, qui a accompli le gros œuvre de cette mutation, notamment par la réalisation de systèmes informatiques de gestion et de ventilation des données.

Les sources de financement se sont concentrées en 2000. L'OFAS tout d'abord nous a donné satisfaction en nous fournissant les moyens de créer, ainsi que en avons démontré le besoin, un service d'orientation psychosocial spécifique à la Romandie. Le canton de Genève ensuite a reconnu l'importance de nos activités et de nos prestations en nous octroyant, dès 2000, une subvention annuelle. Ces deux apports nous permettent d'assurer le socle de notre fonctionnement. Des contributions extérieures, comme celle de la Fondation 19 en faveur du développement du Psy-Trialogue, nous permettent et permettront de financer des projets concrets. D'autres entités publiques seront elles aussi sollicitées à mesure que nous étendrons notre disponibilité, nos services et prestations sur leur territoire.

ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

Conseil juridique

Malgré un nouveau changement de responsable et une vacance provisoire durant le mois de septembre, PSYTEL-Conseils juridiques a pu poursuivre ses activités en répondant cette année encore à près de 150 demandes en provenance de toute la Romandie (dont le détail peut être trouvée dans son propre rapport d'activités).

Les thèmes qui nous ont mobilisés cette année ont beaucoup touché à la politique sociale, avec notamment la nouvelle loi sur l'égalité des personnes handicapées, la 4ème révision de la LAI, mais aussi la révision du droit suisse de la tutelle, la nouvelle loi tessinoise sur l'assistance socio-psychiatrique, la question de la stérilisation des personnes handicapées mentales et psychiques ainsi que les recommandations tirées de notre pratique et exprimées dans le rapport d'activités de PSYTEL.

Nous sommes également heureux d'avoir pu avancer rapidement dans le projet de réalisation

d'une base de données du droit positif en matière de psychiatrie. Reprenant un premier travail élaboré par la Fondation suisse Pro Mente Sana et l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'université de Fribourg, nous avons engagé une collaboratrice de cet institut pour pouvoir mener à bien cette opération. Celle-ci est d'envergure puisqu'il s'agit de répertorier dans une base de données l'ensemble des législations européenne, fédérale et cantonales traitant de la situation des patients psychiques. Notre objectif étant de mettre à disposition des intéressés, probablement par le biais d'Internet, cette somme d'informations, ce qui constituera un réel pas en avant dans l'accessibilité de la matière. La mise en forme de la base de données devrait être accomplie d'ici l'été.

Enfin, mentionnons l'autre grand chantier que constitue la mise à jour de notre documentation juridique pour l'ensemble des cantons romands. Notre but en l'espèce étant d'aboutir à une version de notre « Guide des droits des patients psychiques » incluant l'ensemble des législations cantonales. De fait de la variété d'icelles et de leur systématique, cette tâche occupera encore pendant un moment notre vaillante juriste. Là encore, l'objectif à terme sera de rendre cette somme disponible sur Internet.

Information

L'extension de la diffusion de notre Lettre trimestrielle ayant été réalisée (elle est actuellement tirée à 1500 exemplaires), nous nous sommes attachés à la rendre vivante et adaptée aux préoccupations de notre public. Si le format de base est encore de quatre pages, nous avons fait l'essai au mois de septembre d'un numéro de huit pages qui a rencontré un bon écho. Les thèmes que nous avons traités au cours de cette année, outre les thèmes juridiques déjà évoqués, ont porté sur le rapport de la commission d'experts chargée d'évaluer la psychiatrie adulte à Genève, le Psy-Trialogue, la recherche anti-stigma de l'association mondiale de psychiatrie à laquelle nous nous sommes associés, la médecine narrative et ses implications pour la santé psychique, l'adoption d'un nouveau paradigme dans les rapports entre acteurs sociaux et dans la configuration des systèmes de soins. Nous avons par

ailleurs ouvert cette tribune pour annoncer la création d'un nouveau groupe de discussion à l'intention des entendeurs de voix ainsi qu'une structure d'accompagnement et d'accueil à l'intention des enfants de personnes traitées en psychiatrie.

Nous avons continué à apporter notre contribution régulière à la revue PMS-AKTUELL par le biais de la page romande, dont les sujets ont porté en 2000-2001 sur la protection des adultes et les curatelles, le développement romand de notre association, la stérilisation des personnes incapables de discernement et la médecine narrative.

Nous avons participé durant cette année à sept congrès et treize journées de réflexion portant sur la santé mentale, la promotion de la santé, les systèmes de soins ou la protection des droits des patients. Nous avons notamment présenté le Psy-Trialogue au Congrès de la section romande de Psychiatrie sociale, questionné la finalité d'une politique sociale intégrative lors du Congrès du GREAT (groupement romand d'études sur l'alcoolisme et les toxicodépendances) et présenté une analyse socioculturelle de l'impact des groupes d'entraide en santé mentale lors du Congrès d'AMADES (anthropologie médicale appliquée au développement et à la santé) à Montréal.

Lors de ce voyage, nous avons rencontré les responsables de l'Association des groupes d'intervention en défense de droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) et avons eu l'occasion d'échanger avec différents partenaires, qui nous ont présenté les particularités du réseau québécois d'aide aux personnes en difficulté psychique. Les options retenues au Québec en matière d'exercice de défense des droits des patients ont retenu notre attention et nous ont donné l'occasion d'initier une réflexion élargie à ce sujet.

Plus près de nous, nous avons été en contact avec les responsables des Institutions psychiatriques des cantons de Neuchâtel, Fribourg, du Valais, de Genève et du Jura bernois. Partout, nous avons rencontré un bon accueil et avons fait part de notre disponibilité à collaborer avec les institutions.

Nous avons enfin organisé deux événements en Suisse romande, l'un à Lausanne l'autre à Genève en compagnie du Pr Raymond Massé, professeur d'anthropologie de la santé à l'Université Laval de Québec, portant sur les « Enjeux éthiques en santé mentale et santé publique ». Spécialiste de renommée internationale, le Pr Massé a notamment mené de passionnantes recherches sur l'épidémiologie en santé mentale, relevant des failles méthodologiques dans les grilles d'analyse habituellement retenues. Ses études ont permis d'affiner les outils en la matière et les considérations qu'il en retire sont pleines d'implications théoriques autant que pratiques dont nous allons pouvoir nourrir notre réflexion.

Défense d'intérêts

Nous avons participé aux travaux des communautés d'intérêts et groupes de travail pertinents aux échelons suisse, romand et genevois. Au niveau suisse, nous avons participé régulièrement aux réunions de la DOK (Coordination suisse des associations d'aide privée dans le domaine du handicap) en compagnie de la Fondation suisse PMS. C'est un lieu de réflexion stratégique sur les évolutions fédérales en matière de politique des handicaps à la fois pointu et introduit dans les arcanes.

Au niveau romand, nous avons entretenu des contacts fructueux et cordiaux avec la CORAASP, organisme faîtière des associations d'aide en santé psychique, avec laquelle nous avons conclu une convention. Nous avons par ailleurs pris part aux travaux de la COROM-Handicap, coordination regroupant des partenaires oeuvrant dans les différents types de handicap (physique, sensoriel, psychique, mental). Cette mise en commun des expériences et des problématiques est très enrichissante.

Sur le plan genevois, nous avons poursuivi notre implication dans la plate-forme interpartenariale de réflexions et d'échanges (la PIRE), rebaptisée pour cause de sémantique acronyme en GREPSY, groupement de réflexion et d'échange en santé psychique. Y participent divers partenaires du réseau soucieux d'échanger leurs expériences et pratiques de terrain et de promouvoir des projets concrets, comme la réalisation d'une plaquette de

présentation de l'offre socio-sanitaire genevoise à l'intention des personnes handicapées psychiques. Dès l'ouverture de notre service d'orientation psychosociale, nous consacrerons des ressources à la réalisation de ce projet.

Enfin, nous nous sommes activement engagés dans le processus de réforme de la psychiatrie du canton de Genève en participant à deux sous-groupes, l'un (par notre président, M. Gilles GODINAT) consacré à la formation et à la valorisation des approches relationnelles, l'autre (par notre secrétaire général) à la question de la sectorisation. Nous avons eu l'occasion par cette participation de relayer les craintes et les espoirs des personnes concernées et des proches.

Enfin, nous avons répondu à l'invitation de Belle-Idée qui souhaitait établir un lien régulier avec les associations. Nous avons eu l'occasion d'y retrouver plusieurs de nos partenaires du GREPSY.

Soutien de projets

L'essentiel de notre énergie en la matière aura été consacrée au Psy-Trialogue, dont l'implantation à Genève se sera avérée une réelle réussite, dont témoignent le taux de participation (régulièrement une trentaine de personnes) et de satisfaction des participants sur la durée. La modération aura été assumée pour cette deuxième saison par Mme Dominique Roulin, pasteur. Nous avons engagé maintenant une procédure d'évaluation devant conduire à une meilleure compréhension de ce qui a bien et moins bien fonctionné dans l'expérience, mais aussi des enjeux soulevés par celle-ci.

Nous avons dû renoncer -principalement pour des raisons politiques- à développer le Psy-Trialogue à Lausanne dans l'immédiat. L'implantation de cette modalité dans d'autres lieux en Romandie dépendra largement de l'attitude de nos partenaires de terrain et de leur compréhension du caractère indépendant et autonome du Psy-Trialogue, qui appartient exclusivement à ses usagers, Pro Mente Sana n'étant là que pour en faciliter le lancement et le déroulement. Nous avons bon espoir que cette compréhension s'étende rapidement et que nos partenaires s'intéressent à participer eux aussi à cette aventure, pour le plus grand profit de tous !

Nous avons continué à apporter notre soutien à d'autres projets, dont l'ouverture d'un groupe de discussion pour entendeurs de voix et le projet de Mmes DOMINICE sur la création d'une structure d'accueil et de consultation pour enfants de parents soignés en psychiatrie. Ces deux projets nous ont semblé essentiels et emblématiques d'une nouvelle sensibilité aux problèmes soulevés par la prise en charge des personnes concernées.

Trois autres grands projets restent en suspens : la réalisation d'une plaquette de présentation de l'offre de soins et d'assistance aux personnes handicapées psychiques dans le canton de Genève, qui devrait avancer rapidement dès l'entrée en fonction de notre nouvelle conseillère en orientation psychosociale, Mme Ariane ZINDER. Ensuite, la mise sur pied d'un projet avec la Fondation Paint a Smile pour la décoration d'institutions de psychiatrie de l'enfance. Nous avons bon espoir de pouvoir avancer à l'été pour faire aboutir un premier projet à l'automne. Enfin, la création d'un site internet devra patienter jusqu'au début 2002. La complexité des contraintes et options en la matière (dont la mise à disposition de la base de données du droit positif et de la version actualisée du Guide romand des droits des patients) requérant une architecture durablement fonctionnelle.

Perspectives

L'association est maintenant sur de bons rails et son avenir immédiat est assuré. Le développement de nouveaux services (comme le conseil d'orientation psychosocial dès cette année et un secrétariat administratif dès 2002) permettra d'optimiser notre disponibilité vis-à-vis de nos public-cibles et de répondre adéquatement à leurs demandes dans nos domaines de compétences.

Il s'agira ensuite de continuer notre long et patient travail de remise en question des évidences dans la manière dont notre société et son système de soins traite la situation des personnes atteintes de maladie psychique et leur entourage.

Notre interpellation se veut à la fois concrète et sociétale. Concrète car c'est dans la concrétude de leurs difficultés que s'épuisent et se déses-

pèrent trop souvent les personnes atteintes de troubles psychiques ou leur entourage ainsi que, de plus en plus, les professionnels du domaine, soumis à d'immenses pressions en plus de leur part de stigmatisation et de procès d'intention. Sociétale car c'est uniquement en trouvant l'articulation entre le particulier et le général, et en posant clairement les ordres de responsabilité collective et les enjeux implicites en la matière, que nous ferons une œuvre utile qui puisse être quelque peu durable. ■



R a p p o r t d ' a c t i v i t é 2 0 0 0

La ligne téléphonique PSYTEL-conseils juridiques a pour objectif d'offrir des renseignements et des conseils gratuits et de répondre aux besoins en matière de droits et de statut des personnes concernées par le monde de la psychiatrie.

Alors que pour l'année 1999, PSYTEL-conseils juridiques avait répondu à 148 demandes, le service n'a enregistré que 147 demandes pour l'année 2000. Ce chiffre doit cependant être relativisé dès lors que le poste de conseil juridique est resté vacant durant un mois et demi et que l'activité et la présence de PSYTEL s'en sont évidemment ressentis.

En 2000, PSYTEL-conseils juridiques a renoncé à la permanence juridique hebdomadaire à Belle-Idée, notamment en raison du fait qu'elle était peu sollicitée et que nous n'étions de toute façon pas en mesure d'assurer des permanences similaires dans les autres cantons de Suisse romande.

Les situations qui nous ont été soumises sont souvent complexes et une grande part du conseil juridique consiste à aider le-la consultant-e à sérier et qualifier les problèmes. Cette approche se révèle nécessaire même lorsque la personne qui appelle est un-e proche ou un-e professionnel-le de l'aide sociale. Les problèmes posés mettent le-la consultant-e simultanément aux prises avec diverses personnes et institutions soumises à des règles de fonctionnement et de communication différentes et touchent ainsi à divers domaines du droit. Il en résulte une impression justifiée de confusion. La personne se sent parfois rejetée par les institutions dans

le piège des problèmes en cascade. La résolution efficace de ces difficultés exigerait la prise en charge d'un dossier complet, avec rédaction de courriers et d'actes de procédure, ce qui n'est pas dans le mandat de PSYTEL. Cette limite à l'aide que nous pouvons apporter aux consultant-e-s est source de frustration et d'énervement de leur part. Ce sont ainsi certainement beaucoup de situations d'abus qui ne sont pas dénoncées par les voies officielles, faute d'énergie de la part des consultant-e-s.

Ces considérations posent la nécessité de relais juridiques dans l'entourage proche de ces personnes, par exemple par le biais de groupes d'entraide, d'associations d'usagers ou encore par l'acquisition de compétences juridiques de base par les professionnels du réseau d'aide sociale. Nous avons initié une réflexion à ce sujet pour définir les relais possibles par lesquels les personnes concernées pourraient mettre à profit notre conseil et établir des modes de collaboration avec ces relais.

L'année 2000 a été marquée par l'organisation d'une soirée-débat sur la révision du droit de tutelle.

PSYTEL-conseils juridiques poursuit l'observation de la mise en oeuvre des lois cantonales sur la santé, lesquelles, en codifiant le droit, instituent de nouvelles approches de problèmes sensibles, tels que la contention, les traitements forcés et la stérilisation des personnes incapables de discernement.

Des problèmes de communication entre les proches et les institutions psychiatriques se sont révélés. Les proches comprennent souvent mal les

limites à la communication qu'impose le respect du secret médical et du droit à l'autodétermination des patients ; ils ont ainsi l'impression d'être tenus à l'écart de ce qui les concerne au premier chef, puisque ce sont eux qui assurent l'entourage quotidien des patients. Les infirmiers en psychiatrie ont également manifesté le besoin d'avoir un outil de communication avec les proches. PSYTEL-conseils juridiques est ainsi en train d'élaborer, en collaboration avec l'associa-

tion Le Relais, un papillon d'information destiné aux proches qui amènent un-e patient-e en clinique psychiatrique. A première vue nous estimons souhaitable qu'un poste soit ouvert pour une personne n'appartenant pas à l'institution psychiatrique et ne connaissant pas le diagnostic, mais qui serait à même de renseigner les proches sur les maladies psychiques, leurs suites, leurs conséquences éventuelles et les conduites à tenir.

EVALUATION CHIFFREE

1. ORIGINE DES DEMANDES

a. Origine géographique des demandes

	Genève	96
	Hors Genève	51
dont	Vaud	21
	Valais	8
	Neuchâtel	6
	Fribourg	6
	Tessin	3
	Jura	4
	France voisine	1
	Berne	1
	Total :	147

On observe une légère augmentation des demandes en provenance d'autres cantons que Genève, soit un proportion de 34% par rapport à une proportion de 30,4% l'an passé.

b. Qualité des personnes

Sexe de la personne concernée par le problème

Masculin	70
Féminin	77
Total :	147

Statut de la personne soumettant la demande

Personne concernée	87
Proche(s)	46
Professionnels	16
Total :	149*

* Quelques situations ont été discutées en présence de deux personnes ou d'une personne assistée

2. OBJET DE LA DEMANDE

Les demandes sont souvent complexes et le problème posé touche de ce fait simultanément à plusieurs domaines du droit. Les problèmes rencontrés par les consultant-e-s sont de plusieurs ordres. Ils touchent notamment à la validité des actes commis au cours d'une incapacité de discernement et aux conséquences pécuniaires de ces actes. Or dans bien des cas, le-la consultant-e laisse les dettes s'accumuler sans entreprendre, en temps utile, les démarches idoines auprès d'un tribunal. De cette manière une situation non conforme au droit est subie et se perpétue jusque dans ses conséquences financières les plus lourdes sans que la situation soit rectifiée, sur la base des dispositions juridiques applicables.

Les problématiques juridiques abordées sont principalement les suivantes :

Privation de liberté à des fins d'assistance (y compris les hospitalisations non volontaires)	48
Mesures de tutelle / curatelle	21
Recours / Plainte	32
Mesures contraignantes/Traitement forcé	18
Accès / Consultation du dossier médical	8
Accompagnement	8
Droit pénal (auteur ou victime)	6
Protection des données/Secret médical	
Secret de fonction	
Assurances sociales	12
Droit de la famille	9
Assistance/aide sociale	31
Droit des étrangers	1
Droit du travail	8
Autres problèmes juridiques	16
Problèmes psychosociaux	8
Directive anticipées	4

(Total : 230)

Ce chiffre s'explique par le fait que certains de nos interlocuteurs et interlocutrices ont eu tendance à revenir en cours d'année pour soulever une problématique différente et ou nous soumettent des situations complexes. Par rapport à l'année 1999, on constate une diminution des

demandes concernant les mesures de tutelle et de curatelle ainsi que des problèmes liés à la consultation du dossier médical. En revanche les demandes concernant l'assistance et l'aide sociale ont nettement augmenté.

Les « autres problèmes juridiques » touchent notamment aux domaines suivants :

Droit des contrats	1
Droit des successions	1
Problème avec le médecin	1
Droit des poursuites	2
Droit du bail	2

3. TYPES DE CONTACTS ET D'INTERVENTIONS

Les 147 situations traitées depuis janvier 2000 l'ont été de la manière suivante :

sur la base de conversations téléphoniques uniquement	137
sur la base de contacts téléphoniques combinés avec une autre démarche	19
lors de rendez-vous	8
par lettres	7

Elles ont permis d'offrir plusieurs types d'assistance :

Renseignements précis	118
Remise d'adresses (y. c. celle d'un avocat)	25
Faire le point de la situation	89
Travail d'écoute	85

PSYTEL-conseils juridiques n'a pas le mandat d'assister les consultant-e-s dans leurs démarches concrètes, mais celui de les orienter dans la recherche d'une solution appropriée pour faire face à des situations juridiques complexes. PSYTEL-conseils juridiques n'émet aucun pronostic sur l'efficacité des démarches conseillées. Cette optique engendre parfois un sentiment de frustration chez les consultant-e-s qui espèrent pouvoir enfin se reposer du souci de soutenir personnellement leur propre cause.

S'agissant des consultant-e-s qui sont des proches ou des professionnel-le-s, PSYTEL-conseils juridiques remplit efficacement son but, à savoir de donner à la personne les moyens d'appréhender sa situation en termes juridiques et de choisir elle-même sa réaction. S'agissant en revanche de personnes en crise ou en difficultés psychiques aiguës on a parfois le sentiment que la simple explication juridique sans prise en charge revient à annihiler les espoirs soulevés au cours de l'entretien téléphonique, dans la mesure où le-la consultant-e exprime son inaptitude à suivre les conseils prodigués. La situation qui a donné lieu à la consultation est ainsi vécue comme inextricable et nécessairement répétitive, faute d'énergie pour entreprendre l'action nécessaire ou mandater quelqu'un-e à cet effet.

PSYTEL-conseils juridiques a choisi une optique qui responsabilise le-la consultant-e-s dans la prise en charge de son problème. L'opportunité de cette responsabilisation dans ce qu'elle comporte de renvoi du-de la consultant-e à son énergie propre, pourrait être réévaluée, vu l'état d'abattement dans lequel certaines personnes nous consultent.

4. TEMPS PASSÉ SUR LES DOSSIERS

Le temps directement consacré aux dossiers de PSYTEL-conseils juridiques se monte à 75 heures et 30 minutes. Le temps moyen passé sur chaque dossier est d'environ 37 minutes (durée oscillant entre 10 minutes et 5 heures). Certains dossiers n'exigent qu'une intervention ponctuelle, alors que d'autres requièrent un approfondissement des démarches. Très peu de rendez-vous ont été accordés. De telles demandes d'entrevues portent en réalité davantage sur un besoin d'écoute que sur la résolution d'un problème juridique. D'autre part la question peut se poser de l'opportunité d'apporter, sous forme de rencontre, une aide juridique requise par une personne en état maniaque et désireuse d'établir les statuts de la société qu'elle entend fonder. Or c'est bien souvent ce genre d'aide qui est demandée par les consultant-e-s, qui souhaitent une rencontre et un suivi subséquent de leur dossier.

EN CONCLUSION

- Les patients qui s'estiment **victimes d'abus** renoncent souvent à porter plainte lorsqu'ils se rendent compte que la loi a été correctement appliquée et qu'ils se plaignent plus du système que de son application. Dans ces conditions, ils n'ont pas l'énergie d'entreprendre une lutte parlementaire. Ils ne font d'ailleurs pas encore état d'une critique assez structurée collectivement pour la porter sur le plan législatif. En d'autres termes les gens souffrent plus intensément et plus longuement de la stigmatisation liée à l'interne-ment que des conditions immédiates de ce dernier. On relève néanmoins deux reproches récurrents adressés au corps médical tant par les patients que par les proches, celui d'être hermétiquement fermé à tout traitement alternatif quand bien même un tel traitement aurait été suivi avec satisfaction avant l'hospitalisation, ainsi qu'une difficulté à entrer dans une communication empathique par le fait d'attitudes souvent rigides ou dominantes.

- Le **droit fédéral de la curatelle** semble inadapté aux problèmes des personnes qui vivent de longues phases de capacité de discernement tout en mettant leurs ressources financières en danger au cours de crises plus ou moins fréquentes. La curatelle est une mesure trop contraignante et complètement inadaptée aux phases de rémission.

- Les **curatelles de soin** sont instituées dans des moments de crise aiguës, lorsqu'un-e patient-e refuse les médicaments et que le médecin estime ceux-ci indispensables à soulager ses souffrances. Le/a patient-e a le droit d'être entendu par le Tribunal tutélaire avant qu'un-e curateur-trice soit nommé-e, mais il/elle a souvent le sentiment de ne faire que de la figuration et que n'importe qui est nommé curateur-tice pour consentir à sa place. Les patient-e-s qui se voient nommer un-e curateur-tice dans le seul but de consentir aux soins qu'ils refusaient, souffrent d'une impression de complot destiné à ne pas tenir compte de leur avis. En l'état les curateurs-trices de soins, qui sont les plus souvent des médecins de ville ou à défaut de l'institution, sont désignés par le magistrat sur la base de ses propres connaissances, sans qu'une liste acces-

sible au public soit établie. Il avait été question que le Tribunal établisse, en collaboration avec l'AMG (association des médecins genevois), une liste des curateur-trices possibles, mais cela n'a pas été fait.

PSYTEL suggère qu'une liste des curateurs-trices papables soit établie par le Tribunal tutélaire en collaboration avec l'AMG et qu'un droit d'opposition soit donné aux associations concernées. Ce mode de nomination des curateur-trices de soin permettrait aux patients d'avoir leur mot à dire sur les personnes pouvant être nommées curateur-trice et réduirait l'impression de complot systématique contre la volonté individuelle.

- Les patients psychiques bénéficiaires d'une rente invalidité se plaignent de ne pas trouver d'**activité sociale utile et en rapport avec leurs compétences** intellectuelles ou artistiques. En effet, les ateliers qui proposent des activités aux personnes en difficultés psychiques sont trop principalement axés sur des activités manuelles, qui ne stimulent pas leurs capacités et qu'ils perçoivent dès lors comme abrutissantes car destinées à les occuper sans permettre d'intégration sociale réelle ou d'évolution personnelle.

- On observe, parmi les personnes qui se plaignent d'avoir été sujettes à une médication non désirée, une difficulté tant matérielle que psychologique, à utiliser l'institution des **directives anticipées**. Sur le plan matériel, beaucoup de personnes ignorent l'existence de cette possibilité, et sur le plan psychologique, celles qui sont promptes à critiquer les soins, ne savent souvent pas quelles instructions donner pour la suite. Or la rédaction de directives anticipées personnalisées fait partie d'un processus de responsabilisation face à la maladie et à son traitement, conforme aux demandes réitérées des patient-es d'être associés au processus de guérison. PSYTEL est d'avis que cette voie devrait être explorée par la corps médical dans le but d'associer le-la patient-e- à son traitement; cela lui laisserait le loisir de réfléchir à son traitement notamment avec son médecin traitant, et de considérer pleinement les conséquences d'un refus de traitement. A la longue, l'institution des directives anticipées pourrait se formaliser par exemple par un enregistrement auprès du médecin cantonal et une obligation périodique de confirmation.

Genève le 22.6.2001

PSYTEL-Conseil psychosocial: AU TRAVAIL !

Depuis début mai 2001, j'ai le plaisir de collaborer à l' « œuvre » de PRO MENTE SANA, Genève !

Je suis engagée en tant que conseillère psychosociale, avec pour « mission » de créer un répertoire d'adresses des lieux s'occupant de handicap psychique en Suisse romande, que ce soit en tant qu'association, en tant qu'institution, publique ou privée, dans le domaine de la défense, des soins, de conseils, de travail, de logement, de loisirs...

Le but visé sera de pouvoir utiliser ce répertoire pour accorder la demande d'un client avec des lieux appropriés où il puisse se renseigner, et plus si entente !

La tâche est définie et je m'y attelle avec zèle et plaisir ! J'espère avancer avec la collaboration des milieux intéressés et je me réjouis de faire votre connaissance...

Pour tout renseignement complémentaire ou information, vous pouvez me téléphoner au 022/809.10.12, le lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9h30 à 13h.

Ariane ZINDER - Jeheber

Succès oblige, le séminaire **AGILE** réservé aux femmes est répété (adapté)

Prendre sa place en tant que femme

Les femmes avec un handicap vivent une double discrimination. Mais l'attitude des autres dépend aussi de nous. Ce séminaire, réparti sur trois (éventuellement quatre) samedis, doit nous aider à surmonter nos difficultés et à prendre une part active à la vie sociale, associative, voire politique.

La communication nous servira de base. Chacune selon sa personnalité et avec son handicap, nous échangerons des techniques et les expérimentons. Nous approfondirons notre connaissance du monde associatif, en particulier celle du mouvement qui se développe en Suisse en faveur de l'égalité des droits des personnes avec un handicap; nous étudierons les médias et les moyens de les utiliser, la façon de présenter nos idées avec les modes de communication qui nous sont propres.

Samedis 20 octobre, 3 et 17 novembre, éventuellement **1er décembre 2001,** locaux de la FSA, Lausanne.

Fr. 270.- 3 journées et repas compris, + fr. 20.- pour 1/2 journée de plus (sans repas).

Ce prix ne doit faire hésiter aucune femme handicapée: sur simple coup de fil, il est négociable pour celles dont les revenus sont modestes.

Renseignements et inscriptions:

AGILE Entraide Suisse Handicap,
Poudrières 137, C.P. 183, 2006 Neuchâtel,
tél. 032 731 01 31, fax 032 731 01 30,
e-mail romandie@agile.ch.

Lettre trimestrielle de l'Association romande Pro Mente Sana

9, rue Alcide-Jentzer – 1205 Genève – Tél: 022/ 809 10 10 – Fax: 022/ 809 10 19 – CCP 17-126 679-4
E-mail: promente@iprolink.ch